

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59, modifié)

N° RA07-0286

Valable 5 ans à compter du 09 juillet 2007

Matériau présenté par : EVERLITE CONCEPT SA
2/6 rue Condorcet
ZI des Radars
91350 GRIGNY
FRANCE

Marque commerciale : CONTROLITE 30 mm

Description sommaire :

Plaque double paroi à base de polycarbonate ignifugé dans la masse en fabrication.
Masse surfacique mesurée : environ 3,8 kg/m².
Epaisseur mesurée de paroi : environ 1,0 mm.
Epaisseur totale mesurée : environ 30 mm.
Aspect : translucide.

Nature de l'essai : Essai par rayonnement
Essai de gouttes

Classement :

M2

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée à priori
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA07-0286 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Champs-sur-Marne, le 09 juillet 2007

Le Technicien
Responsable de l'essai

Olivier BRAULT

Le Responsable de l'activité
Réaction au Feu

Martial BONHOMME

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 84 12 | FAX. (33) 01 64 68 84 79 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS